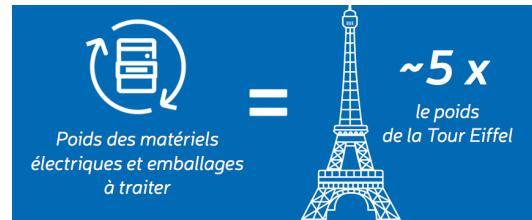


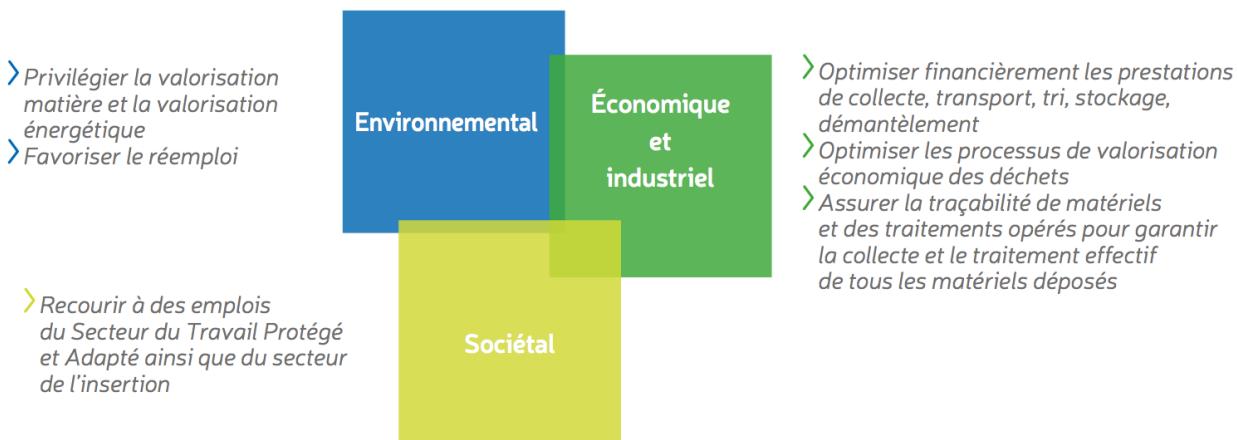
## LES MARCHÉS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS LINKY

Enedis déploie actuellement 35 millions de nouveaux compteurs jusqu'en 2021. Cela implique autant de compteurs déposés à traiter soit 45 000 tonnes de matériels électriques ainsi que 7000 tonnes d'emballage des nouveaux matériels.



### Les principaux enjeux de la prestation de recyclage

La prestation de recyclage répond aux trois enjeux majeurs du développement durable :

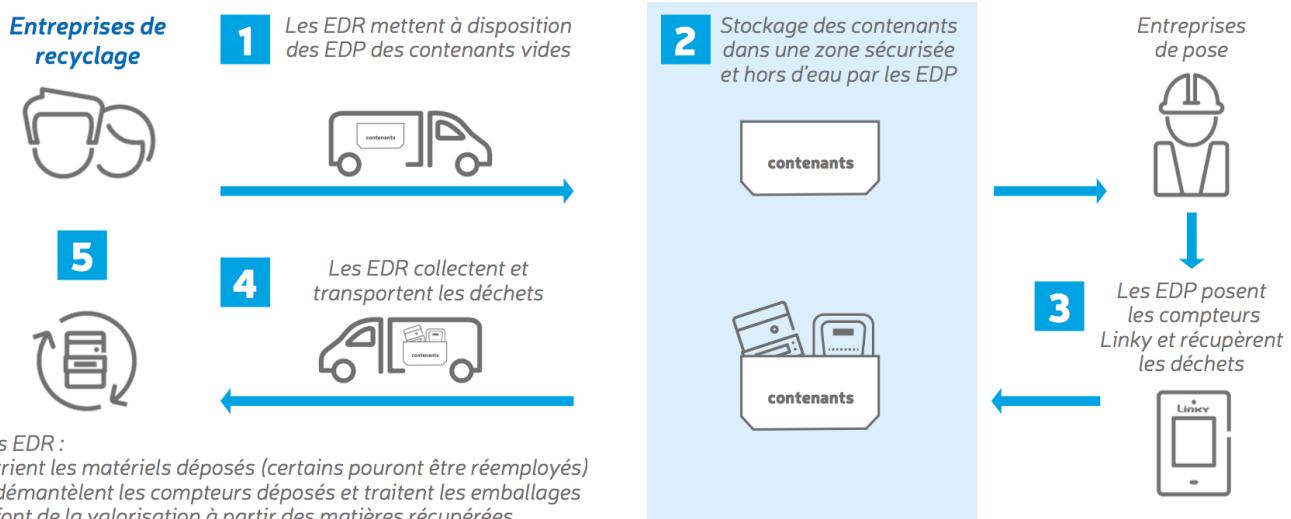


### La prestation de recyclage

Les déchets issus du déploiement des compteurs Linky sont principalement constitués des anciens compteurs déposés et des emballages des nouveaux matériels (plastiques, cartons, palettes) ainsi que divers autres petits déchets de type électrique (disjoncteurs défectueux, morceaux de câble, tableaux plastiques etc.).

La prestation de recyclage consiste en :

- La mise à disposition de contenants vides chez les Entreprises de Pose (EDP).
- La collecte des contenants pleins (matériels électriques & emballages).
- Le transport des contenants pleins du site des EDP vers les sites de l'Entreprise de Recyclage (EDR).
- Le stockage des déchets en attente de traitement.
- Le tri des matériels déposés dont certains pourront être orientés vers la filière réemploi (le besoin en anciens compteurs continue pendant le déploiement des compteurs Linky).
- Le démantèlement de la grande majorité des compteurs déposés, le traitement des emballages.
- La valorisation économique issue des matières récupérées : les EDR assurent le négoce de certains composants des anciens compteurs (cuivre, laiton...). – Les régions émettent alors une facture à l'EDR qui leur reverse le montant indiqué. Ce montant est calculé en fonction du prix de rachat négocié et indexé sur l'évolution des coûts des matières.
- La traçabilité et le reporting permettant le suivi d'activité et le pilotage de la prestation.



### Les appels d'offres pour la prestation de recyclage et le recours au secteur protégé

24 lots ont été établis et attribués lors d'une 1<sup>ère</sup> vague, avec une signature des marchés entre août 2015 et septembre 2015. Une deuxième vague de 5 lots supplémentaires a été attribuée en septembre 2016 (début de marché décembre 2016). Ces entreprises sont des entreprises spécialisées dans le domaine du recyclage et disposent des agréments requis. Elles couvrent l'ensemble des besoins de recyclage du Programme jusqu'en 2021.

Sur les 29 marchés attribués, 21 l'ont été à des entreprises du Secteur du Travail Protégé et Adapté (STPA), en cohérence avec la politique et les engagements sociétaux d'ENEDIS.

Les entreprises ont été sélectionnées en mieux-disance sur plusieurs critères dont

- Le taux de valorisation matière et énergétique.
- L'organisation proposée par les EDR.
- Le recours à l'emploi du STPA et l'insertion.

### Le suivi et la traçabilité

Le suivi et la traçabilité sont assurés par le bon de sortie et le compte-rendu mensuel qui contient notamment le bilan matière, les deux étant demandés aux entreprises de recyclage :

- Le bon de sortie
  - accompagne le déchet depuis le site de collecte jusqu'à l'installation de traitement
  - permet d'identifier les différents intermédiaires et les quantités collectées et transportées
- Le compte rendu mensuel
  - récapitule l'ensemble des données de l'activité effectuée par l'entreprise de recyclage sur le mois écoulé (nombre de grilles louées et coûts associés, rotation, recette, ...)
  - est normé afin de permettre une exploitation plus industrielle des données
  - contient le bilan matière qui détaille le type et le taux de matières premières extraites lors du démantèlement des intrants, ainsi que les recettes des matières extraites

### Le devenir des déchets – la valorisation

Conformément à la directive DEEE, un objectif de 75% de valorisation est donné aux entreprises de recyclage.

Pour améliorer encore le taux de valorisation, ENEDIS a engagé un projet R&D pour trouver des possibilités de valoriser la bakélite. Le projet avance de manière positive mais n'est pas encore au stade industriel.

A noter également qu'une partie des matériaux triés peuvent aussi être réemployés.

→ Pour aller plus loin : [www.enedis.fr](http://www.enedis.fr)

